

38

NORME INTERNATIONALE



1142

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION · МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ · ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

**Cordages — Échantillonnage et conditionnement en vue
des essais**

Première édition — 1973-09-15

38

CDU 677.711/.718 : 620.113

Réf. N° : ISO 1142-1973 (F)

Descripteurs : textile, corde, échantillonnage, spécimen d'essai, traitement.

Prix basé sur 1 page

AVANT-PROPOS

ISO (Organisation Internationale de Normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (Comités Membres ISO). L'élaboration de Normes Internationales est confiée aux Comités Techniques ISO. Chaque Comité Membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du Comité Technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les Projets de Normes Internationales adoptés par les Comités Techniques sont soumis aux Comités Membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes Internationales par le Conseil de l'ISO.

Avant 1972, les résultats des travaux des Comités Techniques étaient publiés comme Recommandations ISO; maintenant, ces documents sont en cours de transformation en Normes Internationales. Compte tenu de cette procédure, la Norme Internationale ISO 1142 remplace la Recommandation ISO/R 1142-1969 établie par le Comité Technique ISO/TC 38, *Textiles*.

Les Comités Membres des pays suivants avaient approuvé la Recommandation :

Afrique du Sud, Rép. d'	Inde	Pologne
Allemagne	Iran	Portugal
Australie	Irlande	Roumanie
Belgique	Italie	Royaume-Uni
Danemark	Japon	Suède
Egypte, Rép. arabe d'	Norvège	Suisse
Espagne	Nouvelle-Zélande	Tchécoslovaquie
France	Pays-Bas	Turquie
Hongrie	Philippines	U.R.S.S.

Le Comité Membre du pays suivant avait désapprouvé la Recommandation pour des raisons techniques :

Brésil

Cordages — Échantillonnage et conditionnement en vue des essais

1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme Internationale spécifie les conditions d'échantillonnage et de conditionnement des cordages, en vue des essais.

2 RÉFÉRENCE

ISO 139, *Textiles — Atmosphères normales pour le conditionnement et l'essai.*

3 ÉCHANTILLONNAGE

L'échantillonnage doit être aussi représentatif que possible du lot de cordages soumis aux mesurages et aux essais.

Le lot doit être homogène, c'est-à-dire constitué de cordages de même nature et de même dimensions, ayant fait l'objet d'une même suite d'opérations de fabrication et d'une même présentation pour vérification.

Le nombre de prélèvements, à effectuer au hasard, est indiqué dans le tableau suivant :

Importance des lots (en mètres)	Nombre de longueurs de cordage prélevées
Jusqu'à 2 000	1
Pour chaque tranche de 2 000	1
Pour le reliquat	1

Dans le cas de cordages en matière textile naturelle, ce nombre ne devra cependant pas être inférieur à 1 prélèvement pour dix pièces de cordages.

4 ÉPROUVETTES

4.1 Longueur

Prélever la longueur nécessaire aux différents essais, selon le type de dynamomètre utilisé.

4.2 Nombre d'éprouvettes

Prélever une éprouvette sur chaque longueur de cordage de l'échantillon.

4.3 Prélèvement

Prélever l'éprouvette soit à une extrémité des pièces, soit dans le corps même des pièces lorsque celles-ci sont destinées à être tronçonnées. Prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter le décâblage des éprouvettes. Éliminer, au besoin, les extrémités légèrement décâblées.

5 CONDITIONNEMENT

En principe, l'essai est effectué, après un séjour de l'éprouvette, allongée sur une surface plane, dans l'atmosphère ambiante. Les caractéristiques de cette atmosphère, aussi voisines que possible de celles de l'atmosphère normale d'essai des textiles, doivent être fixées par accord entre les parties intéressées.

En cas de contestation, d'autres éprouvettes devront être essayées, après avoir séjourné durant au moins 48 h en atmosphère normale d'essais (voir ISO 139).